

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Aix-en-Provence, le 22/07/2015

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile sud-est

Département Surveillance et Régulation

Division opérations aériennes

Subdivision aviation générale et travail aérien

Drone Provence

Chemin de la Montauronne
13790 ROUSSET

à l'attention de Yann GUILLY

Nos réf. : DSAC - SE / DSR / AGPN-15-745

Affaire suivie par : Alexandre ANTONIN

alexandre.antonin@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 42 33 76 36 – Fax : 04 42 33 79 58

Objet : dépôt du Manuel d'Activités Particulières (map) aéronef télépilote

Monsieur,

Conformément à l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent, vous pourrez trouver, ci-jointe, l'attestation de dépôt de votre Manuel d'Activités Particulières (map) Ed 03-2015 du 24/03/2015.

Il faut souligner que toute modification des informations figurant dans le dossier fourni à nos services (MAP, autorisation, déclaration de conformité, dossier technique et d'utilisation...) doit faire l'objet de l'envoi des documents amendés en conséquence.

Par ailleurs, je vous rappelle que, chaque année civile, vous devez nous déclarer la poursuite de votre activité, notifier les heures de vol effectuées et joindre une synthèse des problèmes rencontrés dans le cadre du suivi de la sécurité.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Alexandre ANTONIN
Chef Subdivision aviation générale

PJ : Attestation de dépôt
Copie à : nil

**ATTESTATION DE DÉPÔT
D'UN MANUEL D'ACTIVITÉS PARTICULIÈRES
avec des *AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS***

Délivrée conformément au paragraphe 3.5.1 de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent.

Nom et adresse de l'exploitant :
Drone Provence
Chemin de la Montauronne
13790 ROUSSET

a déposé auprès de la [Direction de la sécurité de l'Aviation civile sud-est](#)

- un Manuel d'Activités Particulières ou un amendement à un manuel :

Édition n° [Ed 03-2015](#) du [24/03/2015](#) ;

Note : Cette édition du MAP est applicable par l'exploitant à compter de la réception de cette attestation de dépôt.

- une Déclaration de conformité aux dispositions réglementaires datée du [24/03/2015](#)

PERIMETRE DES ACTIVITES CONCERNEES

Activité	Scénario	Aéronef			
		Constructeur	Type	Famille	Catégorie
OBS	S1	Drone DP (DJI)	DP 550	Multirotors	E
OBS	S1	Drone DP (Alware Streak)	DP ST 800	Multirotors	E

Légende

[AGR] Les traitements agricoles, phytosanitaires ou de protection sanitaire et les autres opérations d'épandage sur le sol ou de dispersion dans l'atmosphère ;

[FOR-AGR] formation à l'activité AGR ;

[LRG] Le largage de charges de toutes natures

[FOR-LRG] formation à l'activité LRG ;

[PUB] Le remorquage de banderoles ou toute forme de publicité ;

[FOR-PUB] formation PUB

[OBS] Les relevés, photographies, observations et surveillances aériennes, qui comprennent la participation aux activités de lutte contre l'incendie

[FOR-OBS]

[AUT] Toute autre activité nécessitant une dérogation aux règles de l'air

[FOR-AUT] Formation à toute autre activité nécessitant une dérogation aux règles de l'air

NOTE : Dans le cadre du scénario S3, l'autorisation préfectorale exigée au § 4 de l'arrête relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord.ne sera délivrée que pour les aéronefs télé pilotés et les télé pilotes inscrits dans la version du MAP en vigueur.

Fait le [22/07/2015](#) à [Aix-en-Provence](#)

Référence [add_4193_10227_20150722](#)

Cachet et Signature

**Chef de la Division Aviation Générale
et Personnel Navigant**